Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200059830-20260929-26CM23SEPT072-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE de Val d'Oust

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VAL D'OUST
Séance du Conseil du 23 septembre 2026

Convocation : 18 septembre 2026
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 23 septembre à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Commune de Val d'Oust, dûment et régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de Val d'Oust, sous la présidence de Mme Florence PRUNET, Maire.
Présents : (21) : Madame Carine AUGUSTE, Monsieur Arnaud CHÉDALEUX, Monsieur Pierre DANIEL, Madame Lydia DENOUAL, Monsieur Jean-Paul DUBOIS, Monsieur Jean-Marc FOULON, Monsieur Janick GABILLET ; Madame Guylaine HARDY, Monsieur Yves HUTTER, Madame Martine JARRY, Madame Annie LANGELIER, Madame Marlène LE JOSSEC, Monsieur Jean-Marie LEBON, Monsieur Philippe MAHÉ, Monsieur Olivier MILLET, Madame, Madame Patricia PEIGNÉ, Monsieur William PELLERIN, Madame Florence PRUNET, Madame Stéphanie QUATREVILLE, Madame Véronique SABOURDY, Monsieur Jean-Louis VERONIQUE.
Absents représentés (2) : Madame Evelyne BLANCHON ayant donné pouvoir à Mme Florence PRUNET ; Monsieur Jean-Paul DUBOIS ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre DANIEL ;
Absents (3) : Marie-Pierre NOËL (arrivée à 19h04), Madame Audrey BAUCHÉ (arrivée à 19h09), Monsieur Philippe MORIZOT (arrivé à 19h06)

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DEL_2026_09_072_PROPOS LIMINAIRES : Désignation du secrétaire de séance.
Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L5211-1 et L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.
Il est proposé la candidature de M. Arnaud CHEDALEUX
Il donc demandé au Conseil de délibérer afin de :
- **DESIGNER** M. Arnaud CHEDALEUX en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir délibéré, il est procédé à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 21	Pour : 23	Majorité absolue : 12
Votants : 23	Contre : 0	Suffrages exprimés : 23
	Abstentions : 0	

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **DESIGNE** M. Arnaud CHÉDALEUX en qualité de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Val d'Oust, le 23 septembre 2026.

Madame le Maire,
Florence PRUNET

Mairie de Val d'Oust ★ 56 (Morbihan) ★

Le Secrétaire de séance,
Arnaud CHÉDALEUX,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (1, rue Nationale, Le Roc Saint-André – 56460 VAL D'OUST) ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes par voie postale (3 contours Motte, CS 44416 – 35044 RENNES Cedex) ou par voie électronique (application télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication